

Image not found or type unknown



Succession sous benefice d inventaire

Par **xavierf**, le **19/03/2010** à **09:16**

Bonjour,
Nous sommes avec mes soeurs dans l'attente d'une succession en cours.
Nous l'avons en debut (1mois et demi)accepter sous benefice d inventaire auprès du notaire(mais n'avons rien signés concernant le benefice d inventaire),nous avons appris entre temps qu'il y a plus d'actif que de passif.
N'ayant pas eu d'inventaire,je pense que le delai de 3mois et 40jours tombe a l'eau.
Ma question:peut-on accepter la succession aujourd'hui?
Ou doit-on attendre la fin du delai 3mois et 40jours comme nous l'avons demander au début?
merci